

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le 23 mars 2018 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard FAVIER, Maire.

Présents : M. FAVIER Bernard, M. MOURLON Gérard, Mme ALVES Pierrette, M. GIRAUD Patrice, M. LECUYER Lionel, Mme LEBRETON Marie, LASCIOUVE Jean-Claude, M. GOUYON Gilles, Mme COMBEMOREL Sophie, M. BERAUD Christophe, Mme GIRAUDET Stéphanie, M. GREMAT Claude, M. DESAUNOIS Laurent, Mme Marie Claude BAGNAUD.

Absent : Annie BARBECOT

Mme LEBRETON Marie a été élue secrétaire.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le décret du 27 juin 2017 permet au directeur académique d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées sur 4 jours.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que si nous souhaitons dans le cadre de la libre organisation territoriale modifier l'organisation du temps scolaire au sein de notre commune pour la rentrée 2018, nous devons transmettre les informations au plus tard le 3 avril, accompagné de l'avis favorable du conseil d'école.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les représentants de parents d'élèves ont fait passer un sondage auprès des familles, celui-ci donne un résultat de 50-50, avec 11 familles favorables à la semaine de 4.5 jours, et 11 familles favorables au retour des 4 jours. Un vote à main levée a eu lieu lors du Conseil d'école : 6 voix pour la semaine de 4 jours et 1 voix pour le maintien de la semaine de 4.5 jours. La décision du Conseil d'école est donc le retour à la semaine des 4 jours.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de suivre l'avis du Conseil d'Ecole, et donc le retour à la semaine des 4 jours.
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes.

GESTION DE PERSONNEL

Nomination de Mme BURDZINSKA Laetitia poste d'Adjoint Administratif, Catégorie C

Temps complet

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le contrat C.A.E de Mme

BURDZINSKA Laetitia se termine le 31 mars 2018. IL propose donc à l'assemblée de la recruter à partir du 1^{er} avril 2018 en qualité de stagiaire Adjoint Administratif sur le poste de 35 heures hebdomadaires créé par délibération en date du 16 février 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ❖ Approuve la nomination de Mme BURDZINSKA Laetitia à partir du 1^{er} avril 2018 en qualité de stagiaire Adjoint Administratif à temps complet

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

AMENAGEMENT FONCIER DE LA COMMUNE DE ST PRIEST DES CHAMPS

Travaux connexes à l'aménagement foncier

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission Communale d'Aménagement Foncier a établi le programme des travaux connexes à l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune pourraient bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental et des Fonds Européens (FEADER) représentant un taux global de 80 % de la dépense HT soit 1 222 854 €.

La part du FEADER est de 63% du montant total HT des travaux, soit 962 997,84 Euros .

Ce financement permettrait de réaliser la totalité du programme de travaux, selon le devis estimatif ci-joint, pour un montant total de 1 528 568 € HT soit 1 834 282 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'adopter le projet d'aménagement et le plan de financement de l'opération,
- que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 2313,
- de solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de ce programme.

et atteste que l'opération n'a pas fait l'objet d'un début de travaux et que les travaux ne commenceront pas avant l'attribution des diverses subventions.

Compte rendu de la réunion avec la région et le département :

Monsieur le Maire informe cependant le Conseil Municipal que l'enveloppe régionale étant inférieure aux demande déposables par les différentes communes connues à ce jour, la part du département peut évoluer jusqu'à 70% maxi du HT. Les discussions continuent avec la région et le département.

Une convention doit être signée avec le département, le SMADC est également d'accord pour la signature de cette convention, pièce d'éligibilité au dossier.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGETS ASSAINISSEMENT ET FUNERAIRE

Monsieur le Maire donne lecture, articles par articles, chapitres par chapitres, des montants réalisés pour l'exercice 2017, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, à savoir :

Service funéraire

Section de Fonctionnement : Dépenses = **1 351.81 €** - Recette = **1 352.00 €**

Assainissement

Section de Fonctionnement : Dépenses = **14 672.50 €** - Recettes = **11 965.87 €**

Section d'investissement : Dépenses = **9 220.62 €** - Recettes = **12 496.24 €**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les comptes administratifs de l'exercice 2017 présentés par Monsieur le Maire.

VOTE DES COMPTES DE GESTION BUDGETS ASSAINISSEMENT ET FUNERAIRE 2017

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tous les chapitres sont exacts.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
 - Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :
.....
.....

1. INFOS / REUNIONS / INVITATIONS

- ❖ Le Conseil d'école a eu lieu le 19 Mars à 17H30

Compte rendu par Madame ALVES Pierrette :

Demandes des institutrices :

- Revoir la fermeture du portail (fait par Michel Steger)
- L'évacuation d'eau vers le portail est bouchée
- Demande d'une tablette
- Demande d'un porte manteau pour les adultes
- Prévoir le changement des tables et des chaises
- Monsieur Legube aurait besoin d'une table durant ses jours d'intervention pour les TAP.

- ❖ Réunion de présentation des dispositifs PES ASAP et CLIC ESI le mardi 27 mars 2018 de 9 h à 12 h à la médiathèque de SAINT ELOY LES MINES (rue de puit saint Joseph) . Mlle BURDZINSKA Laetitia et madame BAGNAUD Marie-Claude iront à cette réunion.

TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES

Revoir le colpatch à Courtine. Certains trous ont été mal bouchés. A refaire. Mettre des cailloux au fond.

Revoir la qualité du matériel utilisé, ou prévoir une formation aux employés communaux dans ce domaine.

Effondrement à l'entrée de la route de Laval à St Gervais.

Trous dans le chemin du Vernadel, vers la route de la Peize. Demander une remise en état du chemin.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

COMMISSIONS

Bâtiments communaux : Gille GOUYON doit recontacter Monsieur BALY pour la signature du Bail.

Information : Renvoyer le Bulletin à tous les conseillers pour correction, certains ne l'ayant pas reçu.

CCAS : Le repas des aînés aura lieu le 6 Mai, lecture par Madame ALVES Pierrette de la liste des invités pour mise à jour.

Tourisme et Patrimoine : Les travaux du verger conservatoire commenceront le 9 avril (identification des arbres). Les panneaux seront posés plus tard. Faire clôturer le terrain.

SYNDICATS

SIRB: Le cabanon va être ouvert à compter du 5 Mai. La fête de Confolant n'aura pas lieu en même temps que la foire aux choux cette année.

SICTOM: Le bilan a été fait par Jean-Claude LASCIOUVE et Gérard MOURLON et envoyé au SICTOM.

QUESTIONS DIVERSES :

- Gille GOUYON expose au conseil les demandes de Monsieur STEGER Michel :
 - Achat d'un tracteur tondeuse et d'une tondeuse à main
 - Wifi63 et Défibrillateur, où doit-on les installer ?
 - Arrosage du stade ?
 - Achat d'un ordinateur pour le hangar, afin de pouvoir commander les pièces : Le Conseil pense que cet achat n'est pas nécessaire, des ordinateurs étant disponibles en mairie si besoin.

- Avec quoi va-ton tondre la colonie ?

- Les tapis de la salle des fêtes ont été installés.

- Point propre, mettre en place un règlement, nouvelle fermeture.

- Laurent Desauois : Problèmes d'internet, voir qui contacter ?

- Présentation par Madame ALVES Pierrette du théâtre organisé par le COF le 31 mars 2018.

Suivi des réunions :

Prochaine réunion le :
13 Avril 2018